

Saint-Martin-d'Hères, le 17 juin 2024

Conseil d'Administration du Mardi 25 juin 2024
Délibération n°CA-2024-22

NATURE : AFFAIRES RESSOURCES HUMAINES
Objet : Ouverture d'un poste de Professeur des universités en droit public par la voie du concours national d'agrégation 2024-2025

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment ses articles 48 et suivants

Vu le courrier du 28 juillet 2023 du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'Innovation

Vu l'arrêté du 13 février 1986 relatif à l'organisation générale du concours de l'agrégation pour le recrutement des professeurs des universités des disciplines juridiques, politiques, économiques, et de gestion ;

Vu l'avis du CSA du 14 septembre 2023

Vu la délibération n°2023-40 du conseil d'administration ;

La situation préoccupante de sous-effectif de nombre de professeurs de droit public à Sciences Po Grenoble-UGA est connue depuis plusieurs années. Le départ en retraite d'un professeur de droit public de l'établissement y contribue encore davantage.

Dans ce contexte, il a été annoncé lors de la dernière campagne emploi arrêtée par délibération du 26 septembre 2023 que deux postes en section 02 seraient ouverts dont l'un par la voie de l'agrégation. L'ouverture de l'agrégation nationale de droit public 2024 par le ministère nous offre la possibilité de proposer un support de poste de PU.

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote

Nombre de présents	12
Nombre de procurations	10
Vote « Pour »	22
Vote « Contre »	00
Abstentions	00

Décision du Conseil d'administration : L'ouverture d'un poste au concours national d'agrégation est adoptée.


Jean-Luc Névache
Président du Conseil d'administration